

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2023

VISANT À SOUTENIR LES FEMMES QUI SOUFFRENT D'ENDOMÉTRIOSE - (N° 1221)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 25

présenté par

Mme Riotton, Mme Lebec, M. Terlier et Mme Abadie

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« visant à occulter le lancement par le Gouvernement de la première Stratégie nationale de lutte contre l'endométrieuse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'action du Gouvernement et de la majorité en faveur de la lutte contre l'endométrieuse s'est notamment manifesté ces dernières années par le lancement en février 2022 de la toute première Stratégie nationale de lutte contre l'endométrieuse, laquelle s'inscrit dans le prolongement d'un rapport de Chrysoula Zacharopoulou remis à l'exécutif en 2021.

Plus d'un an après le lancement par le Président de la République de cette Stratégie interministérielle, 85 % de ses actions sont déjà réalisées ou en cours de mise en oeuvre, comme l'a mis en lumière le dernier comité de pilotage de la Stratégie le 4 octobre dernier.

L'un des chiffres à retenir concerne le nombre de cas d'endométrieuse reconnus comme affection de longue durée hors liste : entre 2021 et 2022, le nombre de femmes bénéficiant d'une ALD 31 a augmenté de 43% (contre 25% d'augmentation lors des années précédentes), démontrant indirectement une amélioration de la sensibilisation des professionnels et une potentielle amélioration de l'efficacité diagnostique.

Parce que la lutte contre l'endométrieuse se déroule simultanément sur plusieurs fronts (sensibilisation et formation des professionnels de santé, recherche, diagnostic, ...) cette Stratégie apparaît aujourd'hui la plus à même de répondre aux besoins des femmes souffrant de cette pathologie.

En regard de celle-ci, tant son périmètre restreint que son inefficacité prévisible rendent la proposition de loi du Rassemblement national inutile.